



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

2025-075

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°09

Séance du : 11 décembre 2025
Date de convocation : 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09
Présents ou représentés : 06
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : Néant
Absent : FAUST Alain, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°09 – COMMUNE

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21538 / 275	Autres réseaux	9 838.97	
Total		9 838.97	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 13251 / 153	GFP de rattachement	9 838.97	
Total		9 838.97	0.00

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Visé en Préfecture le :
Transmis le :
Affiché le :
Date de retrait de l'affichage :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

Délibération n°2025-075

DECISION MODIFICATIVE N°09

1 / 1

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).